

# L'ÉCLAIRAGE



Droits des femmes  
et environnement

## Environnement et droits des femmes

Entré-e-s dans l'ère de l'Anthropocène depuis la révolution industrielle, nous connaissons aujourd'hui bien plus les conséquences du réchauffement climatique sur la Terre, les ressources et les populations. Ce constat, déjà établi par la nébuleuse scientifique au sortir de la seconde guerre mondiale, dresse aujourd'hui un portrait du monde effrayant qui pousse la jeunesse à l'action. Des figures émergent aux quatre coins du monde : Greta Thunberg en Suède, Ralyn Satidtanasar, militante américano-thaïlandaise ou encore Xiye Bastida, activiste mexico-chilienne pour le climat. Partout les femmes prennent le pouvoir et protestent en faveur d'une justice climatique, demandant des actions concrètes aux gouvernements en place.

Ce regain d'activisme fait des femmes des actrices essentielles dans la lutte contre le changement climatique. Et pour cause : les femmes se trouvent être les premières victimes du réchauffement climatique : droits davantage bafoués, mortalité face aux catastrophes climatiques particulièrement élevée ou encore tendance à la précarisation du fait de leur « statut de minorité ». L'Assemblée des Nations unies pour l'environnement a reconnu, en 2019, non seulement l'impact considérable et inégalitaire du changement climatique sur les femmes, mais aussi leur rôle dans la lutte pour la préservation de l'environnement.<sup>1</sup>

De nos jours, de nombreux-ses chercheur-se-s ont mis en avant l'intersection des oppressions notamment lors des périodes coloniale et/ou capitaliste. Cette analyse se rapproche d'autres qui établissent l'oppression de la femme et de la nature comme analogue : l'objectification et l'appropriation des terres comme des corps sont au cœur de ces deux exploitations, résultats d'une domination malsaine.

Le fait que les conséquences du réchauffement climatique touchent particulièrement les femmes fait de plus en plus consensus aujourd'hui comme en témoignent la diversité des rapports produits par des grandes ONG comme Amnesty ou certaines instances onusiennes. En effet, selon le rapport des Nations unies sur la situation des femmes dans le contexte des changements climatiques<sup>2</sup>, 70% des 1,3 milliards d'individu-e-s vivant dans des conditions de pauvreté sont des femmes qui sont, par conséquent, plus aptes à subir les effets du dérèglement climatique du fait de leurs maigres moyens sociaux et financiers et de leur dépendance aux ressources naturelles locales. A cette réalité matérielle s'ajoute celle d'une charge familiale très souvent déléguée à la matriarchie comme les soins devant être apportés aux personnes âgées ou vulnérables, la garde des enfants ou la tenue de l'habitat. Cette charge incombant aux femmes du fait d'une vision et de pratiques sociétales très ancrées se traduit fréquemment par une déscolarisation précoce voire une analphabétisation concernant jusqu'à 55% des femmes en Afrique par exemple pour 41% des hommes<sup>3</sup>. Ce manque de prise en charge par l'Etat des

---

<sup>1</sup> Promouvoir l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance de l'environnement, Assemblée des Nations unies pour l'environnement, 14 mars 2019, doc. ONU UNEP/EA.4/L.21

<sup>2</sup> <https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-femmes-dans-le-contexte-des-changements-climatiques>

<sup>3</sup> Balgis Osman-Elasha, « Les femmes... dans le contexte des changements climatiques », <https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-femmes-dans-le-contexte-des-changements-climatiques>

femmes dans des pays plus frappés par les changements environnementaux (comme les sécheresses) se traduit notamment par leur sous-représentation dans les instances décisionnaires et leur absence, si ce n'est exclusion, dans l'élaboration de politiques environnementales. Le rapport d'Amnesty de 2019 portant sur les femmes défenseuses des droits humains ajoute à ces lacunes d'intégration le manque de moyens mis en œuvre par les structures étatiques afin de protéger et défendre la vie des femmes défenseuses de l'environnement, « *victimes d'intérêts économiques puissants et de violences sur de multiples fronts* »<sup>4</sup>. De ce fait, les femmes sont confrontées à une double peine issue d'une double inégalité : d'une part celle du genre, et d'autre part celle d'un impact différencié du réchauffement climatique selon les différentes régions du monde, et notamment les plus démunies et les moins responsables de ces changements (car les moins polluantes). Il est de plus inévitable de traiter de l'impact physique du réchauffement climatique sur les femmes du fait de leur statut de premières victimes de viols et d'agressions sexuelles en temps de crises climatiques : « *le trafic d'êtres humains prenant avantage de la vulnérabilité des femmes et des enfants* »<sup>5</sup>.

L'impact différencié et disproportionné du réchauffement climatique sur les femmes est source d'un engagement accru de ces dernières pour la préservation de l'environnement. En effet la charge mentale léguée aux femmes susmentionnées, fait aussi d'elles les premières victimes des catastrophes naturelles du fait de leur engagement à aider enfants, malades ou personnes âgées lors de ces catastrophes (dû au "care"). De la même manière, la défense de l'environnement peut être reliée à cette charge leur incombant de défense de leur prochain et du foyer de leurs enfants. A ceci se couple la perspective féministe que l'on retrouve dans les stratégies de résistance des femmes défenseuses des droits environnementaux pour qui l'indépendance de la femme et l'atteinte d'une égalité passe par la préservation de son environnement : la domination patriarcale des premières passe aussi par la domination capitaliste du second.

Le "care" est une notion qui permet justement de mieux comprendre ces enjeux et l'engagement plus approfondi et plus régulier des femmes dans les combats environnementaux. C'est l'américaine Carol Gilligan qui introduit cette notion en 1982 dans les débats sociétaux comme "*souci fondamental de bien-être d'autrui et [permettant de centrer] le développement moral sur l'attention aux responsabilités et à la nature des rapports humains*"<sup>6</sup>. Redéfinie et réinterprétée à de nombreuses reprises, cette notion permet aujourd'hui de souligner une éthique, non pas propre aux femmes, mais propre aux personnes exerçant des métiers qui consistent à s'occuper des autres (soignant·e·s, éducateur·ice·s ou encore auxiliaires de puériculture). Or d'après de nombreuses études les femmes sont en large surreprésentation dans ces corps de métier : en 2011 d'après l'INSEE, 97,7% des aides à domicile, aides ménager·e·s et assistant·e·s maternel·le·s étaient des femmes tout comme 65,7% des

---

<sup>4</sup> Amnesty International, 2019, « Bousculer les rapports de force, lutter contre la discrimination »

<sup>5</sup> Davis, I. et al. 2005, «Tsunami, Gender, and Recovery», p.4.

<sup>6</sup> Gilligan G. Une Voix différente. Pour une éthique du care, Paris : Flammarion ; 2008, c1982 (Champs Essais).

enseignant.e.s<sup>7</sup>. Cependant, outre l'aspect professionnel et du fait des stéréotypes de genre, les caractéristiques attribuées et attendues de ces différentes professions du *care* seraient plus proches du caractère dit "féminin", c'est-à-dire douceur, indulgence, patience ou empathie. Ainsi, les porteur-se-s du *care* - dont une large majorité est représentée par des femmes - seraient plus aptes à gérer certaines situations comme une pandémie mondiale du fait d'une vision sollicitant plus d'entraide, de compassion et d'échanges humains.

*Par la Commission Droits des femmes*

---

<sup>7</sup> [https://www.inegalites.fr/Une-repartition-desequilibree-des-professions-entre-les-hommes-et-les-femmes?id\\_theme=22](https://www.inegalites.fr/Une-repartition-desequilibree-des-professions-entre-les-hommes-et-les-femmes?id_theme=22)